

Europe Solidaire Sans Frontières > Français > Asie > Birmanie / Myanmar > Epidémies, pandémies (santé, Birmanie / Myanmar) > **Myanmar : Deux ans de prison pour avoir rapporté une mort du Covid-19 par erreur**

Myanmar : Deux ans de prison pour avoir rapporté une mort du Covid-19 par erreur

vendredi 29 mai 2020, par [Courrier International](#) (Date de rédaction antérieure : 22 mai 2020).

Pour avoir écrit qu'une personne était décédée du Covid-19 alors que, selon les autorités, ce n'était pas le cas, un reporter birman passera deux ans derrière les barreaux. Tel en a décidé un tribunal jeudi 21 mai.

On savait [la justice birmane peu clément](#)e quand des journalistes ont maille à partir avec elle. Elle vient une nouvelle fois de le démontrer en condamnant à deux ans de prison un reporter qui, par erreur, a écrit sur le site Internet de son agence de presse *Dae Pyaw* qu'une personne était décédée des suites du Covid-19, [raconte The Myanmar Times](#).

L'affaire s'est déroulée dans l'État Karen (ou Kayin), qui, en raison de sa frontière commune avec la Thaïlande, a accueilli un grand nombre de travailleurs émigrés [quand Bangkok a décidé des mesures de confinement](#). Enquêtant sur ces retours potentiellement contagieux, Zaw Ye Htet, le malheureux journaliste, a indiqué qu'"une personne était morte du Covid dans la ville de Myawaddy le 3 avril", précise *The Myanmar Times*.

Arrivée de 16 000 travailleurs migrants

Une information "erronée" qui a suffi à motiver son arrestation. "L'État de Kayin n'avait enregistré que deux cas de coronavirus et aucun décès. Cinq personnes sont mortes à Rangoon et une dans la région de Bago", ajoute le journal en citant les chiffres officiels. Et c'est ainsi qu'en vertu de la Section 505(b)/259 du Code pénal, qui porte sur "la publication ou la diffusion de déclarations, de rumeurs ou de reportages susceptibles de provoquer la peur ou des troubles au sein de la population", l'homme a été condamné le 21 mai, une semaine seulement après avoir été interpellé, selon une dépêche de l'AFP.

[Reporters sans frontières \(RSF\) a rapidement réagi](#), disant "condamner avec la plus grande fermeté" cette décision de justice. Son seul crime, ajoute l'organisation de défense de la liberté de la presse, "a été de tenter de lever le voile sur le bilan réel de la pandémie de coronavirus dans l'est de la Birmanie, confrontée à une arrivée soudaine de travailleurs migrants", que RSF estime à 16 000 personnes.

"Ce procès bâclé démontre que Zaw Ye Htet est puni pour avoir tenté de trouver une part de vérité derrière les chiffres officiels des autorités, particulièrement peu crédibles", affirme Daniel Bastard, responsable du bureau Asie-Pacifique de RSF. Il rappelle que, fin mars, les autorités birmanes avaient ordonné aux opérateurs Internet du pays de bloquer 221 sites accusés de diffuser des "fake news".

À ce jour, la Birmanie a enregistré officiellement 199 contaminations au nouveau coronavirus. Parmi elles, le bilan fait état de 108 guérisons et 6 décès.

Courrier International

[Abonnez-vous](#) à la Lettre de nouveautés du site ESSF et recevez chaque lundi par courriel la liste des articles parus, en français ou en anglais, dans la semaine écoulée.

P.-S.

Courrier International

<https://www.courrierinternational.com/article/birmanie-deux-ans-de-prison-pour-avoir-rapporte-une-mort-du-covid-19-par-erreur>